



NOUVELLES DU CONSEIL

FÉVRIER 2018

Cette édition des nouvelles du Conseil vous présente les points d'information et les résolutions adoptées lors de la réunion ordinaire du 5 février :

1. **Nomination d'une mairesse suppléante pour représenter North Hatley à la MRC de Memphrémagog;**
2. **Création d'un comité des arts et de la culture;**
3. **Nomination des membres du comité de suivi MADA;**
4. **Nomination d'une représentante à la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi;**
5. **Mandat accordé à Création NaturEden pour la conception d'un plan d'architecture de paysage pour le parc de la Rivière.**

1. **Nomination d'une mairesse suppléante pour représenter North Hatley à la MRC de Memphrémagog**

Le Conseil a nommé Marcella Davis Gerrish pour représenter North Hatley à la MRC de Memphrémagog dans l'éventualité où le maire serait dans l'incapacité de le faire.

2. **Création d'un comité des arts et de la culture**

Afin de créer plus d'occasions de réseautage pour nos artistes, de favoriser l'échange d'idées et d'encourager de nouvelles initiatives entre les organismes et la municipalité qui feront la promotion des activités culturelles au Village, le conseil a créé un nouveau comité des arts et de la culture composé de trois (3) conseillers (Marcella Davis Gerrish, Pauline Farrugia et Alexandre-Nicolas LeBlanc), six (6) représentants de la communauté (citoyens ou représentants des organismes culturels) et d'un membre du personnel administratif. Le mandat est d'une durée de deux (2) ans et le comité sera présidé par Pauline Farrugia.

3. **Nomination des membres du comité de suivi MADA**

Les membres du comité de suivi MADA ont été nommé lors de la réunion du Conseil de février. Le comité est composé de neuf (9) membres : les conseillères Marcella Davis Gerrish et Pauline Farrugia; les citoyennes Judy Bean, Heather Bowman, Ouida Moliner, Mary Lynn Ross, Carole Martignacco; le citoyen Éric Akbar Manolson et un membre du personnel administratif. Le mandat du comité est d'assurer le suivi de la politique et du plan d'action MADA de North Hatley. Le mandat est d'une durée de trois (3) ans et le comité sera présidé par Pauline Farrugia.

4. **Nomination d'une représentante à la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi**

Le Conseil a nommé Marcella Davis Gerrish pour représenter North Hatley à la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi. La Régie est composée de cinq (5) municipalités qui entourent le lac Massawippi : le Village de North Hatley, le Canton de Hatley, Sainte-Catherine-de-Hatley, Ayer's Cliff et la municipalité de Hatley.

5. **Mandat accordé à Création NaturEden pour la conception d'un plan d'architecture de paysage pour le parc de la Rivière**

Le Conseil a octroyé un mandat à la firme Création NaturEden pour la conception d'un plan d'architecture de paysage du parc de la Rivière, incluant une nouvelle aire de jeu pour les enfants qui remplacera le site actuel. Le coût de ces plans s'élève à 8 775,00, plus taxes.

Invitation aux citoyens intéressés à devenir membres du comité des arts et de la culture

Si vous êtes intéressé à devenir membre du nouveau comité des arts et de la culture, le Conseil vous invite à poser votre candidature en écrivant à communication@northhatley.org Les membres du comité seront nommés lors de la prochaine réunion ordinaire du Conseil au mois de mars.

Ceci complète l'édition de février des Nouvelles du Conseil. Rappelez-vous de nous faire parvenir vos questions et préoccupations à communication@northhatley.org ou par la poste à Le Conseil municipal; Village de North Hatley; 3125, chemin Capelton; North Hatley (Québec); J0B 2C0.

Abonnez-vous à notre bulletin électronique afin de recevoir les Nouvelles du Conseil et les autres publications municipales par courriel et demeurez informé des réunions du conseil et des avis municipaux importants. Rendez-vous simplement sur le site Internet de la municipalité à www.northhatley.org et suivez les instructions qui apparaissent dans le coin inférieur droit de la page d'accueil pour vous abonner. C'est un service gratuit et les citoyens sont encouragés à s'y abonner.